THE 1994 JEAN EDMONDS LECTURE
WOMEN AND WORK

EQUALITY, HUMAN RIGHTS AND WOMEN

Rosalie Silberman Abella

CANADIAN CENTRE FOR MANAGEMENT DEVELOPMENT
CENTRE CANADIEN DE GESTION

Equality, Human Rights and Women

Rosalie Silberman Abella
Justice, Court of Appeal for Ontario

The 1994 Jean Edmonds Lecture
Women and Work

Canadian Centre for Management Development

Winnipeg, Manitoba
7 March 1994

Canada

For more information or copies,
please contact the Research Group of the
Canadian Centre for Management Development

Phone: (613) 943-8370
Fax: (613) 995-0286

The opinions expressed here are those of the author
and do not necessarily reflect the views
of the Canadian Centre for Management Development

© Minister of Supply and Services Canada 1994
Catalogue Number SC91-5/1994
ISBN 0-662-61310-4

102-05078/

Introduction

Ole Ingstrup
Principal
Canadian Centre for Management Development

It is a very great pleasure, and honour, for me to introduce our guest speaker this evening. Madam Justice Rosalie Abella is perhaps the ideal person to deliver the first Edmonds Lecture and to begin this important new CCMD series.

Rosalie Abella, as I am sure you all know, is a Justice of the Court of Appeal for Ontario, and prior to this appointment in 1992 she has held a number of equally important positions. From 1989 to 1992, for example, she was Chair of the Ontario Law Reform Commission. Prior to that she served as Chair of the Ontario Labour Relations Board, as a Commissioner of the Ontario Human Rights Commission, and, of course, as a Judge of the Ontario Provincial Court. In addition to these important official duties, Rosalie Abella has somehow found the time to write three books and to publish 60 articles on administrative law, labour law, family law, human rights, constitutional law and the *Charter*.

These official accomplishments are impressive in their own right and more than enough to justify the many honours she has received, including fifteen honorary doctorates from universities across the country. But they are not the whole story by any means.

In order to understand the respect and affection with which she is so widely regarded, we have to add to her official record the intangible impact of Rosie Abella's personality and character: the warmth and zest of her approach to life, the energy and enthusiasm with which she has tackled so many challenges, the grace and articulateness of her public presence, her ability as a communicator, and the strength of her convictions. It is the addition of these personal qualities to her outstanding professional competence that has brought her to assume not only the official positions already mentioned but so many other key leadership roles in Canadian society.

In the federal government, of course, we remember and honour her for her pioneering role as sole commissioner of the Royal Commission on Equality in Employment, which gave us both the term and the concept of "employment equity."

But, more broadly, Rosie Abella has been repeatedly called upon to assume important public leadership roles wherever grace, authority, clarity of mind and expression were called for. We all remember, for example, the skill with which she played her part as Rapporteur and Co-Chair of the Constitutional Conferences in Halifax and Vancouver in 1992, and the skill with which she moderated the televised leaders' debate in the 1988 general election.

It is for her many informal and formal leadership roles that Rosalie Abella is so well known and respected across the country, and why she, not unlike Jean Edmonds, is such a fine example – not just for Canadian women, but for Canadians as a whole.

For all these reasons I am delighted and proud to welcome Rosalie Abella to deliver the first Edmonds Lecture on the important theme of Women and Work.

Madame la juge, Rosalie Abella.

A Profile of Jean Edmonds

Janet Smith
Deputy Minister
Western Economic Diversification

Many of you here this evening have known Jean Edmonds in one or more of her many capacities. I am sure you will agree that Jean was, quite simply, a person who lived her life richly on both the public and private stages. For those of you who knew Jean only by reputation or who are learning about her for the first time tonight, let me paint a picture of this outstanding woman who was a role model for so many of us.

Jean was able to achieve a happy balance between her home and work life. Her marriage to George Edmonds she described as a love affair that lasted over fifty years. Together they raised a son who is an engineer, and a daughter who is a pharmacist like her father – and together they took turns, as opportunities arose, in supporting one another in their careers.

For the first twenty years of her working life Jean was in the field of journalism – *The Financial Post* – where she eventually became Western Editor in Winnipeg. She wrote as J.K. Edmonds, never as Jean. During this period she crossed Canada several

times, covering various royal commissions for *The Financial Post;* she also broadcast a daily news commentary for the CBC for fifteen weeks of each year. In 1963 she returned to the University of Manitoba for postgraduate studies in economics. She never completed the degree because she got caught up in doing some interviews and some articles on the Club of Rome.

She joined the federal public service as an economist in 1964 with Central Mortgage and Housing. She eventually reached the point where her salary, based on the job, would have exceeded $10,000. As Jean herself recalled, her Vice-President said "No woman is worth $10,000," and he refused to put through the raise. Needless to say, she resigned! I believe it was Jack Pickersgill who intervened – and she got the raise and remained with CMHC.

In 1968 Jean became the first woman to hold an executive position with the federal public service when she joined the then new Department of Manpower and Immigration as an Assistant Director, Staff Services. She always claimed that the Public Service Commission had erred. Because she lived in Winnipeg and no one in Ottawa knew her, she remained convinced that Ottawa thought she was a male, "*Jean*" Edmonds, and it was for that reason that she was promoted to Executive. She claimed that she still got pension letters, etc., addressed to "Dear Mr."!

In 1973, Jean was named Assistant Deputy Minister, Immigration, and moved to Ottawa. In 1977 she returned to Winnipeg to become Federal Coordinator with the Ministry of State for Economic Development, the position she held until her appointment in 1984 as Associate Deputy Minister in the Department of Regional and Economic Expansion, which again brought her back to Ottawa.

Jean retired from the public service in 1985, and returned to Winnipeg where she was appointed Chair of the Board of the Manitoba Telephone System in June of that year. In 1988, after leaving Manitoba Telephone, she retired to Victoria and continued her work improving the life of working women in Canada by assuming the role of Chair to a federal Task Force on Barriers to

Women in the Public Service, which had been established by the then President of the Treasury Board, Pat Carney. The report of the Task Force, *Beneath the Veneer*, has been a touchstone for the federal government in employment equity for women ever since.

I know that one of Jean's strongest hopes was to be here tonight to hear Judge Rosalie Abella deliver the first lecture in the Jean Edmonds Lecture series. Sadly, Jean died last month after a courageous fight with cancer. Although she became more frail and fatigued during her last months, she remained a role model of dignity and courage for her friends and supporters. Jean always spoke eloquently of the honour of the public service and of her high regard for the Canadian public service. It is only fitting that we pay tribute this evening to Jean through this lecture series on *Women and Work*.

Jean continues to be an inspiration to us all.

Equality, Human Rights and Women

Rosalie Silberman Abella

This lecture will not be about statistics, or workplace problems, or case histories. Because it is the first of the Jean Edmonds lectures, this will attempt to be a framework. It will first be about equality, which is the heart of the issue; and history, which is the heart of *every* issue; and human rights, of which women's rights are a branch; and ultimately about why we have to keep looking over our shoulders, as Jean Edmonds did, to see who needs a hand and why. And after we have done all that, I hope we will have a better understanding of why there are still issues for women at work and why there really should not have to be.

EQUALITY, PREJUDICE AND DISCRIMINATION

No one opposes equality. As a principle of democratized civilization, it is accepted without controversy. It always has been. But its definition and application produce controversy of a fundamental kind, and we find, on closer analysis, that although no one

disagrees with the universal right to equality, few principles attract a wider range of visceral debate. We must have a principled approach to this ineffable principle so that even if we cannot in the end attract universal approbation, we can at least develop an approach that has an intellectual integrity. To do this requires a sense of history, philosophy, politics, sociology, and law. It requires understanding what we are as a society.

For over 2,500 years pundits and polemicists have dissected equality. The Aristotelian and Platonic notions of equality, which Aristotle equated with justice, were proportionate and based on the perceived ability to reason. Essentially, Aristotelians were of the view that persons who are equal should have assigned to them equal things, an élite meritocracy based on clear distinctions between noble and commoner, between men and women. With the possessive individualists Hobbes and Locke, we find that equality was equated with liberty, liberty being defined as the power to be free to do what one wants without unreasonable state interference. The capacity to reason was equated with the ownership of property, and equality was still based on this social stratification. As Aristotle said, likes were to be treated alike in similar situations.

In the 19th century, we developed the concept of natural equality, the notion that people were equal before the law. Flowing from Rousseau's theories, the equality theories of Arnold, Mill and Bentham in the nineteenth century started to invoke the role of the state, and equality came to be seen as a motivating and interventionist concept. The differences between rich and poor were increasingly identified as inequality requiring readjustment. But essentially, equality in liberal ideology was still a kind of formal equality, or, as Dicey explained it, the rule of law required that law be equally imposed and equally administered in the ordinary courts.

Later, with the liberal-democratic theories of equality introduced in the twentieth century, notions of social and economic equality became increasingly invoked, with a concomitant demand for greater state involvement. We developed the theories

of equality of opportunity and expected more from the state in promoting it. As we moved towards what Roberto Unger called "post-liberalism" after the Second World War, philosophers like John Rawls called for redistributive justice, based on an approach which caters to the least fortunate and keeps inequalities to a minimum or a justifiable level.

Differences were to be taken into account and the recognition developed that if people were all treated the same, or equally, inequality could result. As expressed by C.B. Macpherson, ultimately we developed the notion that the minimum acceptable equality was not an equal right to a certain standard of life, or equal results, but an equal right to attain them by one's energies.

The social development of equality, reinforced by the legal and political environment, mirrors, not surprisingly, the philosophical trends. As long as equality was based on the Aristotelian concept of treating likes alike, we were unable to acknowledge the role differences played in preventing equality. As Anatole France ironically observed, "The law, in its majestic equality, forbids the rich as well as the poor to sleep under bridges, to beg in the streets, and to steal bread."

The social outcomes of this formalistic approach to equality which had everyone treated the same were the segregation and disproportionate disadvantage of women and minorities.

We used to feel about women as did B.K. Sandwell, the editor of Saturday Night, who said in 1938, "The business of women is to keep house and to keep quiet." We used to disenfranchise and expropriate Asian-Americans and Asian-Canadians. We used to segregate Blacks. We used to exclude disabled persons. We used to ignore native people. We no longer believe it is right to do any of these things.

With the 1954 *Brown v. Board of Education* decision desegregating American schools and, a generation later, with the United States Supreme Court's *Griggs v. Duke Power* decision, we came to re-evaluate how equality assessments were to be made. The *Griggs* case, in particular, in developing the theory of adverse impacts

or systemic discrimination, radically altered the social and legal paradigms and boldly opened the door to the dramatic reduction of social inequality, treating equality as synergetic with theories of discrimination. It said it was not the intention that ruled, it was the impact, however benign, and regardless of intention.

This leads necessarily to exploring the nature of discrimination, on the premise that the objective of equality is the eradication or reduction of discrimination. We must start with the relationship between prejudice and discrimination.

Prejudice is the holding of pejorative attitudes based on strongly held views about the appropriate capacities or limits of individuals or the groups of which they are a member. Discrimination is the behaviour which may result. Not all discrimination flows from prejudice. It may flow from stereotyping, by which we arbitrarily attribute characteristics to a person because we attribute those characteristics to the group of which he or she is a member. Or discrimination may flow from indifference or neglect.

Discrimination in turn generates all three: prejudice, stereotyping, and neglect or indifference, and the circle thereby closes. Those who are prejudiced find their views vindicated by the prevalence of discrimination; those who are discriminated against have little opportunity to prove that the assumptions about them are wrong. Our discriminatory behaviour thus flows from self-perpetuating and self-justified intellectual baskets into which we place the information we receive. It is therefore systemic discrimination – unjustified unequal impact – we seek to change through state and judicial intervention.

What flows from these observations? First, that an intention to discriminate is not the primary issue. We are most of us by now sufficiently sophisticated to understand that we ought not to articulate prejudicial views even if we hold them, and further, most probably do not hold them. But there is often an unconscious acceptance of historic patterns and behaviour which, however innocently motivated, results in discriminatory impacts upon

individuals in certain groups. We are thus left with a working definition of discrimination which means practices or attitudes that have, whether by design or impact, the effect of limiting a person's right to the opportunities generally available because of attributed rather than actual characteristics. It does not mean treating likes alike; it means knowing what outside action or remedy may be necessary so that people are in fact treated as equals.

In a wider social context, we recognize that there are differences; we recognize that absolute equality is unattainable or may, in fact, in its formal application by refusing to recognize differences, create inequality; we recognize that some social stratification and disadvantage exist, perhaps even inevitably, because of immutable differences and the structure of our modern industrial economy; we recognize the incremental nature of the process; and we recognize that equality is a flexible, self-adjusting tool. We recognize that equality is both procedural as a social strategy and substantive as an objective which seeks to reduce stratification and disadvantage. Which brings us to the realization that equality is realized in the reduction of inequality, and that inequality is the existence of discrimination. Equality is the antonym for discrimination, and Section 15 of the Canadian *Charter of Rights and Freedoms*, the equality section, is the guaranteed right of everyone to be free from discrimination.

What does this mean for women? First, a more general societal snapshot is required.

I want to start with the wider cultural picture, because I think a country's emotional environment is very much the contextual issue for a discussion on rights. Then, with any luck as this lecture continues, women may come into increasing focus, like a Polaroid photograph, and the images should become easier to identify and explain.

I think there were two main dynamics which most recently directed the cultural environment in North America, and they were both worrying for different reasons. The first was the New

Puritanism, and the second was the New Pluralism. Both profoundly affected our capacity to create ameliorating strategies.

THE NEW PURITANISM

First, the New Puritanism or Fundamentalism. As far as I can tell, the Old Fundamentalism was about religious orthodoxy and the maintenance of clear distinctions between right and wrong, as ecumenically declared.

In their personal firmament, fundamentalists found answers to most of life's tough calls and were spiritually content to resist moral ambiguity. As time went on, as is the case with many who feel they categorically know the difference between right and wrong, there grew a zeal to impose more universally the moral certainty Puritanism preached. By the 1950s, after decades of moral pluralism, exhausted and wounded as we were by the horror and enormity of World War II, Puritanism as secular morality surfaced as a majority phenomenon. It took the form of Dwight Eisenhower in the U.S., Louis St. Laurent in Canada, the suburbs, bungalows, 2.5 children per family, one spouse per marriage, June Cleaver and her son Beaver, a station wagon, and a matching dog. The essence of the movement was conformity and the majority bought in. The "truth" was obvious, compliance was expected, and competitive truths and their adherents were squelched.

McCarthyism flourished in the name of this moral purity, and decent people behaved unforgivably for years. The people who started the movement were haters. Their followers were naïve or worse. Anyone who resisted was labelled undemocratic, unpatriotic, Communist, or Jewish – often interchangeable terms in those days. Careers were ruined, injustices blatantly encouraged or not discouraged, horrendous assumptions tacitly accepted, and all while the continent yawned and stretched and felt proudly unified by the purity of its monolithic and homogenous morality.

Is it any wonder we had the turbulent '60s? Or the loquacious '70s? Or the amoral '80s? A devastating World War shatters

presumed civilities; the victims are humanism and humanity; the need for spiritual catharsis creates a search for purifiers; the purification which starts nobly at Nuremberg eventually ends ignobly at the House Committee on Un-American Activities in Washington; the purified parents of the 1950s create predictably bored progeny in the '60s; and a decade in the '60s is spent overreacting to the overpurification and oversimplification of the '50s.

But the purification of the 1960s created its own new tyrannical truths – about adults over 30 and whether you could trust them, about respectability, about rules, and about traditions generally. The only thing the people raised in the '50s and those raised in the '60s had in common was that each group thought they had a monopoly on truth.

And that is why we did so much talking in the 1970s. We had to try to figure out which value system was better, which side was right. So we discussed the environment, women, minorities, disabled persons, aboriginal people, marriage, religion, children, sex, language, and education. We changed some laws and social norms, and started to regroup. We sought refuge in like-minded people, battered as we were by the increasing stridency of the national and local conversations.

We also started to divide. By the time we finished talking to or at each other in the '70s, we had no idea who was right and who was wrong. There were no villains, but there seemed to be a lot of victims, and we were utterly confused.

In the 1980s we fervently became one of three things: conservatized, radicalized, or self-absorbed. And each side of the triangle mocked the other two, claimed to represent a broad consensus, and expressed frustration with public institutions. We seemed to lose our compass – and our tolerance. We held each other under siege, but we did not know why we were giving ultimatums to each other.

So people who drew their lines through the debates of the 1970s held tough and stayed tough through the 1980s, comforted by the

notion that the lines had become rights, and that the rights had been enshrined. Everyone, in short, began to claim a monopoly now – not only on truth, but on justice as well. What before could have been labelled an individual's personal and idiosyncratic point of view was now perceived by that individual as a *constitutionally protected* personal and idiosyncratic point of view. When individuals start to perceive that their points of view have constitutional validity, they start to take those views – and themselves – very seriously. From there it is only a short leap to intolerance, to the kind of Pavlovian urge to impose your views on others and, more importantly, to exude the fumes of moral absolutism that fundamentalism exhales. In short, we seemed to come full circle back to the Puritanism of the 1950s, only now there were more truths demanding compliance and competing for primacy – and the voices were louder, and more urgently strident.

On top of all of this was imposed a *Charter of Rights and Freedoms*. I am a serious *Charter* fan, and I always have been – but I think we have to be aware of what we coincidentally did in bringing in the *Charter* when we did. On top of a cynicism about whether democratically elected political institutions were properly accountable, we imposed unelected, unaccountable jurists to decide whether rights and freedoms no one understood, but everyone passionately believed in, were being violated. On top of a debate about whether individual rights or collective rights were supreme, we imposed a *Charter* that was ideologically schizophrenic on the subject, and offered as a tool for brokering the issue the great jurisprudential problem-solving concept found in Section 1: "It depends." On top of the public's relief that at last the concept of human rights was now constitutionally entrenched and therefore supreme, we imposed a notwithstanding clause, assuring people that, in their own interests and for their own benefit, governments could suspend their otherwise constitutionally protected rights and freedoms (but not, ironically, their constitutionally protected division of powers). And, on top of a nation increasingly divided over how to unify whatever it was that

was holding it together, we imposed a unifying document that seemed to protect everyone's right to stay diverse.

The *Charter*, in short, gave voice to the lines. Somehow, along the way, we seemed to forget that nothing, not even rights, was absolute, and as a result we were losing our balance, even as a country.

THE NEW PLURALISM

The next "Ism" is Pluralism. Pluralism represents the attempt at peaceful co-existence by disparate groups who by choice or necessity are interdependent. It implies that each group is equal and acknowledges that each group is different. Again, let us examine the historical picture. In the 1950s, we find a burst of immigration adding to the existing collection of ethnic, racial, linguistic and religious groups; we find the beginning of human rights laws to protect them from discrimination; and we find a general concern about how to fit everybody in or, more pointedly, whether they would or should fit in even if we could. Many of these minority groups added their voices to those of the reawakened female ones in the '60s, and spent the '70s adding to the discussion table, among others, francophones outside Quebec, and disabled and aboriginal people. And, by the 1980s, as with the New Puritanism, lines had been drawn, sides taken, and expectations forcefully articulated.

When the *Charter* was introduced to this "Ism," rights truly became capitalized, and people started capitalizing on their rights. This "rights" frenzy produced an interesting phenomenon. As groups and the individuals within them spoke with increasing confidence of their rights, bolstered by the *Charter* and inspired by the Supreme Court of Canada, more and more people outside these groups started asserting their right to be free *from* pluralism. People we used to call "biased" now felt free to raise insensitivity and intolerance to the level of a constitutionally protected right – on the same plateau as the rights of minorities,

or women, or aboriginal people. We started to think that all rights are created equal, even the right to discriminate.

Not all rights are created equal. Some are more equal than others. There is a difference between disadvantage and inconvenience. We should not be embarrassed to admit that yelling "fire" in a crowded theatre is fundamentally very different from yelling "theatre" in a crowded fire hall; or that teaching holocaust denial is different from teaching about the holocaust; or that promoting racist ideas is different from promoting race. The harmful impact is different and so, therefore, should be our attention to it. The issues in each equation are not, and should not be, of equal weight on the scales of justice. Intellectual pluralism does not and cannot mean the right to expect that racism or sexism will be given the same deference as tolerance.

And yet, this is what the New Pluralism seems to tolerate: a variety of groups and a variety of views about them, all of perceived equal legitimacy and weight.

CIVIL LIBERTIES AND HUMAN RIGHTS

That is why it is important to appreciate the difference between civil liberties and human rights; otherwise, we will throw ourselves hopelessly into analytical anarchy over which approach applies when, especially under the *Charter*.

Civil liberties represents the theory of individual rights developed by Locke and refined by Mill, whose premise was that all individuals are equal in their right to be free from arbitrary state intervention. Every individual has the same presumptive right as every other individual to individual autonomy, subject only to those limitations the state can justify as reasonable.

In human rights, on the other hand, we are talking of individuals in their capacity as members of groups which are disadvantaged for arbitrary reasons. We are talking about discrimination against individuals based on ascribed characteristics, because a whole group has been stereotyped as having those characteristics.

So we treat the individuals in those groups differently to correct the disadvantage only members of those groups face.

The reason in human rights we do not treat all individuals the same is because not all individuals have suffered historic generic exclusion because of group membership. Where assumptive barriers have impeded the fairness of the competition for some individuals, they should be removed, even if this means treating some people differently.

The fact is that, unlike the United States, in Canada we were never concerned only with the rights of individuals: our historical roots involved, as well, a constitutional appreciation that two groups, the French and the English, could remain distinct and unassimilated, and yet theoretically of equal worth and entitlement. Unlike the United States, whose individualism promoted assimilation, in Canada we have always conceded that the right to integrate, based on differences, has as much legal and political integrity as the right to assimilate. A melting pot, if necessary, but not necessarily a melting pot.

On the one hand, therefore, we find different groups trying to integrate their distinctiveness into the mainstream; and on the other, we find other groups trying to keep them – or their distinctiveness – out by setting homogenizing terms and conditions at the gate. Just like the Old Pluralism, but multiplied and with louder and more urgently strident voices, and with an intensity borne of an intense fear of change, an intensity that turned the national conversation into a series of monologues and harangues. Too many people would not listen to anyone else. Too many were locked in old struggles, wearing old scars as uniforms, and using old vocabulary as weapons. Creative imaginations seemed to have failed, and too many minds retreated into familiar compartments and labels.

But the issue is not fundamentalism or pluralism, Old or New: it is about whether some people are being arbitrarily disadvantaged, which is the essence of human rights and the basis of civilized societies. This is not being trendy, it is being open-

minded, and it requires a willingness to see first and then define, so that we can listen and respond. And so to women.

WOMEN AND DISCRIMINATION

When I started practising law, it was the early 1970s and I was in my mid-twenties. I was not personally aware that women suffered any particular disadvantage at the hands of their communities or laws because I had never personally experienced any. For me, getting from one year to another in school had been a matter of getting the marks; getting into law school had been a matter of getting my parents to support my professional aspirations; having children and working was simply a matter of not being told I could not; and practising litigation was a matter of making a living doing what I used to get put in the corner in kindergarten for doing – talking too much.

I knew from the European novels I had read that there was relentless poverty and human despair, but I did not know from those books, or the teachers who taught them to me, that poverty and despair were different for women. I went through law school in the late sixties without hearing the phrase "human rights," and even the social turbulence I watched in the '60s outside the windows of my legal education spoke to liberation of a universal, not a gender-specific, kind. Except for my having been born in Europe after the war to Jewish refugees who had spent four years in a concentration camp, I would not personally have known the unspeakable cruelty of discrimination. And, if anything, being an immigrant to Canada conditioned me not to think in terms of entitlements based on differences, but in terms of opportunities based on hard work. So I was raised as a person and as a lawyer to develop an intellectual basket which, while conscious at some level that harm could come to those who were different, preferred to receive information in a shape that suggested that those differences could be overcome with effort.

Then I had clients. And from exposure to their realities in the early '70s, I learned that you could lose your children if a judge

did not like the way you were raising them, even if your husband was not raising them at all; I learned that you could spend a lifetime helping your husband earn a living, then get nothing from that living if you left him for the wrong reasons; I learned that if you got the kids, you could rarely get the money you needed to raise them properly; I learned that if you went to work or if you stayed home, someone was going to tell you that it was not what women were supposed to do; and I learned that a separated woman's economic security used to depend on the return and maintenance of her virginity. I saw almost no child care for women; I saw unpaid household evening work at the end of underpaid daytime employment, if they had paid jobs; and I saw a widening gap between the new crop of professional women and the 95 percent who were not. I saw, also, that all of this was practically irrelevant if you were a non-white, aboriginal, disabled, gay, or poor woman to whom the simple issue was often just getting through the day.

And so I learned from my clients one of the most instructive reminders in my life: our own personal realities are not necessarily reality. Just because we as individuals have been lucky or successful does not permit us to deny the need for intervention for others.

Which brings us to feminism. For reasons I can explain, but not understand, the word "feminist" seems to be the poltergeist of modern discourse. Feminism, at its core, to most of the men and women who believe in it, was that branch of human rights that concentrated on women to ensure that no arbitrary barrier stood between them and their aspirations. That, it strikes me, is not a controversial proposition. Yet the word for it seems to be. What can be controversial about getting rid of discrimination?

Feminism, for most feminists, means being open and inclusive. It means adding women to where they had not been before; it does not mean kicking out the former occupants. It means ensuring access to amenities which would or should have been available but for the existence of discrimination. It means making the competition fairer.

Making the competition fairer may change the composition of who gets the rewards, but if some of the new people getting rewards are people who ought to have been among the old ones, the system is not being unfair, it is catching up. When women and disadvantaged minorities start routinely occupying places they never used to occupy at all, let alone routinely, the debate will be redundant and no one will cheer louder at its demise than feminists.

Most women and minorities think they should have the right to be what and who they want to be, with no arbitrary barrier between them and their aspirations. Like men. That is what feminism means. It is not something for which people should be labelled biased or radical: bias lies in not understanding that right – or in not recognizing that the status quo may inadvertently inhibit it.

The answers to many questions depend on how the issue is framed. Being impartial is being open to new frames. Walter Lippmann said that while people may be willing to admit that there are two sides to a question, they do not believe that there are two sides to what they regard as a fact. All too often what we call a fact is really a judgment. Some people look at the canals of Venice and see rainbows; others see garbage. Knowing what is a question and what is a question of fact is the essence of being open.

And this is what I have always understood women and disadvantaged minorities to be seeking – impartiality, the genuine willingness and capacity to listen with an open mind unfettered by the intellectual albatross of intolerance or insensitivity. The philosophy of human rights represents an attempt to add layers of tolerance. It is a philosophy which is the opposite of intolerance, not its tautology. It wants to include rights for everyone by including women and minorities.

Adding layers of tolerance is good for everyone, not just women and minorities. But preventing tolerance is bad for everyone, especially women and minorities.

There has undoubtedly been remarkable progress. In my lifetime, since graduating from law school in 1970 with five other women, I have seen women graduate as half their law school class; I have seen three women on the Supreme Court of Canada; I have seen one woman federal Minister of Justice; I have seen the same woman become Prime Minister; I have seen a woman as Clerk of the Privy Council; and I have seen several women broadcasters, dozens of women legislators and Senators, hundreds of women academics and artists, and thousands of women in business and the public service. We have changed the support, property and custody laws; expanded human rights laws; constitutionalized equality rights; and brought sexual abuse and orientation out of the closet. We have come a long way in this generation and should feel no small amount of pride and wonder at the distances travelled.

But for every woman in the thousands whose glass ceiling has been melted, shattered or raised, there are women in the millions who think a glass ceiling is just one more household object to polish. There is still a huge gap between what the public thinks has happened to women because several thousand have had the luck, guts, finances, friends, encouragement or supportive partners to break barriers, and what is really happening for the majority of women.

Only the uninformed think the exceptions are the rule. I believe we must quickly move from a temptation to judge the general from our successful particular, to a tendency to resist judgmental generalizations, particularly about success.

Too many women are struggling in the shadows cast by the public's fixation with the credentialed, successful women, trying to get some help, and desperate to understand how so few at the top can take so much attention and interest away from so many nearer the economic bottom.

Most women still earn less than they should, get hired or promoted less often than they should, experience or worry about assaults more than they should, and have more stress than they

should. They may not be women we know personally, but they are out there and they are hurting.

Those women, and especially minority, handicapped and aboriginal women who suffer double jeopardy, are waiting for equality to hit them; they are waiting for the rhetoric of equality they can hear to turn into the reality of equality they can live. They expect, and I think they are right to, that men and women who have been lucky enough to learn how to speak and live equality will use those strengths to articulate and generate the same equality for others. They expect, and they are constitutionally right to expect, that all genders should be fluently equal.

Most of us are where we are today because of the courage and encouragement of people who have gone before us. There have been, in our personal or national pasts, amazing people of generosity, sacrifice and understanding who strove to ensure that room could comfortably be made for us. People who believed in equality and people who believed in sharing it and spreading it around. Like Jean Edmonds.

I suspect that all this fuss over her came as a pleasant and embarrassing surprise. Why in the world, she would have wondered, was she getting so much attention for being who she was raised to be, and for doing what she had so much fun doing. Is that not the most wonderful irony about the woman? Long before labels like equality or feminism were attached to the things she considered normal, she blithely and simultaneously and shamelessly used her head, her heart, her guts and her love to create work and home environments everyone else marvelled at. She made it all look easy, and only those who have tried to fumble along in her seemingly effortless path know how difficult her juggling act was for mere mortals.

So what was her legacy, aside from leaving the rest of us feeling inadequate? She was never shy about resolutely being true to who she was and what she believed in. Diplomatic, perhaps, in diffusing an adversary or myopic colleague, but nonetheless tenaciously herself. Armed with intellect, insight and integrity, she was a

woman who answered "Why not?" to every gratuitously insulting "Why?," and "No, now!" to every patronizing "Later, dear." She was a walking merit principle and a living rebuttal for years to those who thought "working women" was an oxymoron.

But for me her greatest legacy is not just the gratitude I feel as a public servant, woman, parent, spouse, and citizen for her life's many lessons. It is her extraordinary generosity. Jean Edmonds revelled in the talent of others and did her best to make sure that the telescope was always focused on them, not her. She discovered and nurtured so many stars, that there are now countless constellations of them throughout the public service, still radiating from her encouragement, and passing her generous message onto the next generation's stars. Jean knew that it is not only what you leave behind, it is also whom. Getting there, being there, and staying there were all journeys she undertook with an eye on the human as well as the cerebral product. How she got there mattered as much as whether she got there. And she did get there. Over and over and over. They would not leave her alone and let her retire, this brilliant sun with her glowing spirit in the public service firmament. They needed her mind, her experience, her spunk, her warmth, her modesty, her generosity, and above all, her example. They were afraid they would never find anyone like her again. They were right. Thank goodness they at least found her once.

CCMD Publications on Public Management

List No.

The John L. Manion Lectures

P36E The 1994 John L. Manion Lecture
Globalization, Government and Competitiveness, *Nancy J. Adler*, 1994/08

P20E The 1993 John L. Manion Lecture
Partners in the Management of Canada: The Changing Roles of Government and the Public Service, *Marcel Massé*, 1993/04

P11E The 1992 John L. Manion Lecture
Post-Modern Government, *Richard D. French*, 1992/05

P2E The 1991 John L. Manion Lecture
Public Management: Emblem of Reform for the Canadian Public Service, *J.E. Hodgetts*, 1991/03

The Jean Edmonds Lectures: Women and Work

P41E The 1994 Jean Edmonds Lecture
Equality, Human Rights and Women, *Rosalie Silberman Abella*, 1994/10

Ethics and Values

P37E The Dewar Series: Perspectives on Public Management
Values in the Public Service, *Canadian Centre for Management Development*, 1994/06

Equity and Diversity

Employed Mothers: Balancing Work and Family Life, *Catherine Lee, Linda Duxbury, Christopher Higgins*, 1994/10

P39E – Complete Version
P40E – Summary

Negotiation and Conflict Management

P38E Negotiation: Redefining Success, *Joseph Stanford*, 1994/06

Learning and Executive Development

Continuous Learning: A CCMD Report, 1994/05

P34E – Complete Version
P35E – Summary

Leadership for a Changing World: Developing Executive Capability, *Peter Larson, Robert Mingie*, 1992/10

P24E – Detailed Report
P17E – Highlights

P6E Learning in an Organizational Setting: The Public Service Context, *R. Bruce Dodge*, 1991/06

Governance in a Changing Environment

P31E The Public Service, the Changing State and Governance, *B. Guy Peters*, 1993/12

P30E Globalization and Governance, *Donald J. Savoie*, 1993/12

P29E Reinventing Osborne and Gaebler: Lessons from the Gore Commission, *B. Guy Peters, Donald J. Savoie*, 1993/11

Deputy Ministers and Strategic Management

P32E Ministerial Chiefs of Staff in 1990: Profiles, Recruitment, Duties and Relations with Senior Public Servants, *Micheline Plasse*, 1994/04

P23E Strategic Management in the Public Service: The Changing Role of the Deputy Minister, *Frank Swift*, 1993/11

P22E Strategic Planning in Government Administration: A Comparison Between Ottawa and Quebec, *Mohamed Charih, Michel Paquin*, 1993/11

What is Public Management? An Autobiographical View, *A.W. Johnson*, 1993/05

P21E – Complete Version
P28E – Summary

How Should the Performance of Senior Officials be Appraised? The Response From Federal Deputy Ministers, *Jacques Bourgault, Stéphane Dion*, 1993/03

P19E – Complete Version
P27E – Summary

P7E The Changing Profile of Federal Deputy Ministers, 1867 to 1988, *Jacques Bourgault, Stéphane Dion*, 1991/07

The Consultation Process

P15E The Constitutional Conferences Secretariat: A Unique Response to a Public Management Challenge, *Peter Harrison*, 1992/06

P14E Consultation: When the Goal is Good Decisions, *R. Anne Patterson, Rod A. Lohin, D. Scott Ferguson*, 1992/06

P10E Citizen's Forum on Canada's Future: Report on the Consultative Process, *Wendy Porteous*, 1992/03

A Case Study in Multi-Stakeholder Consultation: The Corporate History of the Federal Pesticide Registration Review, or How We Got From There to Here, *Hajo Versteeg*, 1992/03

P9E1 Volume 1. General Principles for Decision Makers
P9E2 Volume 2. Practical Considerations for Process Managers and Participants

P8E Public Managers and Policy Communities: Learning to Meet New Challenges, *Evert A. Lindquist*, 1991/09

Service and Quality

P25E From Policy to Performance: Implementing Service Quality Improvements in Public Sector Organizations, *Tim Plumptre, Donald Hall*, 1993/10

Implementing the U.K. Citizen's Charter, *G. Bruce Doern*, 1992/12

P18E – Complete Version
P26E – Summary

Managing Organizational Change

P16E Managing Public Sector Divestment, *Taïeb Hafsi, Jan J. Jörgensen*, 1992/06

P13E The Clean Launch: How Revenue Canada, Customs and Excise, Implemented the GST, *Mike Smith*, 1992

P5E Our Story: Organizational Renewal in Federal Corrections
A Book Written by the Staff and Inmates of the Correctional Service of Canada, 1991

P4E Innovation in the Public Service, *James Iain Gow*, 1991/03

Corporate Histories

P33E The Canadian Centre for Management Development: The Early Years, *John Hunter*, 1994/05

P3E A History of the Patented Medicines Prices Review Board: The Early Years, *Eric A. Milligan*, 1991/03

Other Publications

P12E The Accountability of Mixed Corporations, *Asit K. Sarkar, Jack G. Vicq*, 1992/05

P1E How to Create Superior Briefings, *Roderick G. Quiney*, 1991/02

LA CONFÉRENCE JEAN EDMONDS 1994

LES FEMMES ET LE MONDE DU TRAVAIL

L'ÉGALITÉ, LES DROITS DE LA PERSONNE ET LES FEMMES

Rosalie Silberman Abella

CENTRE CANADIEN DE GESTION

CANADIAN CENTRE FOR MANAGEMENT DEVELOPMENT

L'égalité, les droits de la personne et les femmes

Rosalie Silberman Abella
Juge, Cour d'appel de l'Ontario

La Conférence Jean Edmonds 1994
Les femmes et le monde du travail

Centre canadien de gestion

Winnipeg (Manitoba)
Le 7 mars 1994

Canada

Pour plus d'information ou
pour obtenir des copies supplémentaires,
veuillez communiquer avec le Groupe de la recherche
du Centre canadien de gestion

par téléphone au (613) 943-8370
ou par télécopieur au (613) 995-0286

Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteure
et ne reflètent pas nécessairement les vues
du Centre canadien de gestion

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1994
N° de catalogue SC91-5/1994
ISBN 0-662-61310-4

Introduction

Ole Ingstrup
Directeur
Centre canadien de gestion

C'est pour moi un grand plaisir et un honneur de vous présenter ce soir notre conférencière invitée. Madame la juge Rosalie Abella est peut-être la personne toute désignée pour prononcer le premier discours de cette nouvelle série de conférences offertes par le CCG.

Comme vous le savez sans doute, M^me^ Abella est juge à la Cour d'appel de l'Ontario, et avant d'être nommée à ce poste en 1992, elle a occupé divers postes tout aussi importants. De 1989 à 1992, elle a été ainsi présidente de la Commission de réforme du droit de l'Ontario. Auparavant, elle était présidente de la Commission des relations de travail de l'Ontario, commissaire à la Commission ontarienne des droits de la personne et bien sûr, juge à la Cour provinciale de l'Ontario. Tout en assumant ces importantes fonctions officielles, M^me^ Rosalie Abella a trouvé le temps de rédiger trois ouvrages et de publier soixante articles portant sur le droit administratif, le droit du travail, le droit de la famille, les

droits de la personne, le droit constitutionnel, ainsi que la *Charte des droits et libertés.*

Ces accomplissements officiels sont impressionnants en soi et justifient pleinement les nombreux hommages qu'on lui a rendus : elle a ainsi obtenu quinze doctorats honorifiques de diverses universités partout au pays. Mais, il y a beaucoup plus.

Pour pouvoir comprendre tout le respect et l'affection qu'on lui porte, il nous faut ajouter à son dossier officiel les conséquences intangibles de sa personnalité et de son caractère : sa chaleur et son optimisme dans la vie, son énergie et son enthousiasme à l'égard des nombreux défis qui se posent, sa grâce et sa prestance en public, ses capacités de communicatrice, en plus de la force de ses convictions. Ce sont ses qualités personnelles jointes à sa compétence professionnelle qui l'ont amenée à assumer non seulement les fonctions officielles susmentionnées mais à jouer d'autres rôles directeurs importants dans la société canadienne.

Au gouvernement fédéral, nous nous souvenons d'elle et nous l'honorons pour le rôle avant-gardiste qu'elle a joué en sa qualité de commissaire à la Commission royale sur l'égalité en matière d'emploi. C'est de là que nous vient le terme et le concept d'«égalité en matière d'emploi».

De façon plus générale, toutefois, M^{me} Rosie Abella a souvent été appelée à jouer un rôle de leadership important, lorsque les fonctions exigeaient de la grâce, de l'autorité, ainsi que de la clarté d'esprit et d'expression. Ainsi, nous nous rappelons tous à quel point elle a su assumer ses fonctions de rapporteur et de co-présidente des conférences constitutionnelles à Halifax et à Vancouver en 1992, et présider au débat télévisé des leaders lors des élections générales de 1988.

En raison des nombreuses fonctions officielles et officieuses qu'elle a assumées, M^{me} Abella est aujourd'hui bien connue et respectée partout au pays, et c'est la raison pour laquelle elle représente un véritable modèle non seulement pour les Canadiennes mais pour les Canadiens en général.

Pour toutes ces raisons, je suis heureux et fier de souhaiter la bienvenue à M^me^ Rosalie Abella, qui prononcera ce soir le premier discours de la conférence Jean Edmonds, lequel portera sur un thème important – *Les femmes et le monde du travail.*

Permettez-moi de vous présenter Madame la juge Rosalie Abella.

Un profil de Jean Edmonds

Janet Smith
Sous-ministre
Diversification de l'économie de l'Ouest

Plusieurs d'entre vous ce soir avez connu Jean Edmonds dans l'une ou l'autre de ses diverses fonctions. Je suis persuadé que vous conviendrez avec moi qu'effectivement Jean a mené, tant sur le plan personnel que public, une vie d'une richesse inouïe. Pour ceux d'entre vous qui n'avez connu Jean que par ouï dire ou qui en entendez parler pour la première fois ce soir, j'aimerais brosser un tableau de cette femme extraordinaire qui a été un modèle de comportement pour plusieurs d'entre nous.

Jean a été en mesure d'équilibrer avec brio sa vie domestique et sa vie professionnelle. Elle a décrit son mariage à George Edmonds comme une aventure d'amour qui a duré plus de cinquante ans. Ils ont ensemble élevé un fils qui est devenu ingénieur, et une fille qui est devenue pharmacienne, suivant ainsi l'exemple de son père, et tous dans cette famille se sont appuyés mutuellement sur le plan professionnel.

Pendant les vingt premières années de sa vie professionnelle, Jean a oeuvré dans le domaine du journalisme – auprès du

Financial Post – où elle a, après un certain temps, occupé le poste de rédactrice pour la région de l'Ouest à Winnipeg. Son nom de plume a toujours été «J.K. Edmonds», et non pas «Jean». C'est une période au cours de laquelle elle a traversé le pays à plusieurs reprises, faisant des reportages sur les travaux de diverses commissions royales pour le *Financial Post*; elle a également travaillé pour Radio-Canada pendant quinze semaines chaque année, commentant les nouvelles quotidiennes. En 1963, elle est retournée à l'Université du Manitoba pour faire des études de troisième cycle en Économie. Un projet sur le Club de Rome comportant des entrevues et des articles l'a empêché de terminer les études ainsi entreprises.

Elle est entrée à la fonction publique fédérale à titre d'économiste en 1964, ayant obtenu un poste auprès de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Or, un jour il est arrivé que le poste qu'elle occupait lui donnait droit à un salaire dépassant 10 000 $. Comme nous l'a relaté Jean elle-même, son vice-président a répondu : «non, aucune femme ne vaut 10 000 $,» et il a refusé d'approuver l'augmentation. Il va sans dire qu'elle a donné sa démission! Je crois que c'est Jack Pickersgill qui est intervenu dans cette affaire – et elle a obtenu l'augmentation et elle est ainsi demeurée à l'emploi de la SCHL.

Jean a été la première femme à occuper un poste de cadre au sein de la fonction publique fédérale quand elle est devenue, en 1968, directrice adjointe du personnel au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. Elle a toujours prétendu que la Commission de la fonction publique avait fait erreur. Étant donné qu'elle vivait à Winnipeg et que personne à Ottawa ne la connaissait, elle était persuadée qu'à Ottawa, on avait cru qu'elle était de sexe masculin, «*Jean*» Edmonds, et que c'est pour cette raison qu'on lui avait accordé cette promotion à un poste de cadre. Elle a ajouté que par la suite, elle recevait des lettres au sujet de sa pension, etc., portant la salutation «Monsieur».

En 1973, Jean a été nommée sous-ministre adjoint de l'Immigration, et elle est déménagée à Ottawa. Puis elle est retournée à Winnipeg en 1977 pour devenir coordonnatrice fédérale auprès

du ministère d'État pour le Développement économique, poste qu'elle a occupé jusqu'à sa nomination en 1984 comme sous-ministre associé de l'Expansion industrielle régionale, une fonction qui l'a ramenée à Ottawa.

Jean a pris sa retraite en 1985, et elle est retournée à Winnipeg où on l'a nommée, au mois de juin de la même année, présidente du conseil d'administration du Système téléphonique du Manitoba. En 1988, après avoir quitté ce poste, elle s'est retirée à Victoria où elle a poursuivi ses activités visant à améliorer la vie des femmes au Canada dans leur milieu de travail en acceptant, entre autres, d'assumer le rôle de présidente d'un Groupe de travail fédéral sur les obstacles rencontrés par les femmes dans la fonction publique, lequel avait été mis sur pied par Pat Carney, le président du Conseil du Trésor à l'époque. Le rapport du groupe de travail, *Au-delà des apparences*, a été depuis ce temps la pierre de touche de la politique du gouvernement fédérale sur l'équité en matière d'emploi pour les femmes.

Je sais que l'un des plus grands espoirs que Jean entretenait était d'être présente ce soir alors que la juge Rosalie Abella donne la première conférence de la série Jean Edmonds. Nous sommes navrés que Jean soit décédée le mois dernier à la suite d'une lutte courageuse contre le cancer. Bien qu'au cours de ses derniers mois elle soit devenue plus frêle et qu'elle se soit sentie plus fatiguée, elle est demeurée un modèle de dignité et de courage pour ses amis et ses admirateurs. Jean a toujours parlé avec éloquence de l'honneur de la fonction publique et manifesté un grand respect pour celle de notre pays. Il convient donc que nous lui rendions hommage ce soir par voie de cette série de conférences sur *Les femmes et le monde du travail.*

L'égalité, les droits de la personne et les femmes

Rosalie Silberman Abella

Cette conférence ne traite ni de statistiques, ni de problèmes en milieu de travail ni de cas particuliers. Comme c'est la première de la série de conférences Jean Edmonds, elle se veut être plutôt un cadre de travail. Nous nous entretiendrons tout d'abord de la notion d'égalité, qui est au coeur des enjeux dont il sera question ici, de la notion d'histoire, qui sous-tend *tous* les enjeux, et des droits de la personne, dont les droits de la femme découlent, et enfin de la raison qui nous incite à regarder autour de nous, comme Jean Edmonds l'a fait, pour voir si quelqu'un a besoin d'aide et pourquoi. Une fois que nous aurons examiné ces différents volets, j'espère que nous serons en mesure de mieux saisir pourquoi il reste encore des questions auxquelles les femmes au travail sont confrontées et pourquoi ces questions ne devraient plus vraiment se poser.

ÉGALITÉ, PRÉJUGÉS ET DISCRIMINATION

Personne ne s'oppose à l'égalité. Pierre angulaire de notre civilisation démocratique, ce principe n'est aucunement mis en doute. On l'accepte depuis toujours. Toutefois, la définition et la mise en application de ce principe soulèvent une controverse fondamentale et, si nous poussons notre analyse plus à fond, nous constatons que même si personne ne conteste le droit universel à l'égalité, peu de principes donnent lieu à des débats aussi poignants. Il n'y a qu'une seule façon de traiter ce principe indicible : à défaut d'obtenir un assentiment universel, nous pouvons au moins l'aborder sous l'angle de l'intégrité intellectuelle. Pour y arriver, il faut faire appel à des notions d'histoire, de philosophie, de politique, de sociologie et de droit. Autrement dit, il faut que nous comprenions comment nous nous définissons en tant que société.

Pendant plus de 2 500 ans, les experts et les polémistes de tout acabit ont disserté sur la notion d'égalité. La notion d'égalité telle que formulée par Platon et Aristote était synonyme de justice dans l'esprit de ce dernier. Ces notions s'équilibraient et se fondaient sur la capacité perceptible de raisonner. Essentiellement, les aristotéliciens estimaient que le partage des biens devait s'effectuer entre égaux : ils croyaient ainsi en une méritocratie fondée sur des distinctions nettes entre les nobles et les roturiers, entre les hommes et les femmes. Cependant, selon la doctrine individualiste de Hobbes et Locke, qui est axée sur la possession, l'égalité était synonyme de liberté et cette dernière était définie comme étant le pouvoir d'agir à sa guise et sans aucune ingérence indue de l'État. Ainsi donc, la capacité de raisonner s'apparentait à la capacité de posséder des biens, et la notion d'égalité continuait de reposer sur la stratification sociale. Comme le soutenait Aristote, on devait traiter les personnes du même sexe et de la même classe sociale, c'est-à-dire ceux qui partagent certains attributs, sur un même pied d'égalité dans des situations analogues.

C'est au cours du XIX^{e} siècle qu'est née la notion d'égalité naturelle, selon laquelle les hommes sont égaux devant la loi.

S'inspirant des théories de Rousseau, les concepts d'égalité de Arnold, Mill et Bentham, penseurs de cette époque, ont commencé à se pencher sur le rôle de l'État, et c'est ainsi que l'égalité est devenue une notion à caractère motivant et interventionniste. Les différences entre les riches et les pauvres étaient de plus en plus reconnues comme étant une inégalité nécessitant un redressement. Mais essentiellement, dans le contexte du libéralisme, la notion d'égalité demeurait associée à l'égalité «formelle». Autrement dit, comme l'affirmait Dicey, la primauté du droit résidait dans le fait que les tribunaux ordinaires devaient imposer et administrer la justice de façon uniforme.

Plus tard, l'avènement des conceptions libérales et démocratiques de l'égalité au XX^{e} siècle a donné naissance aux concepts d'égalité sociale et d'égalité économique auxquels on a fait de plus en plus appel et, parallèlement, à la nécessité d'une intervention plus grande de l'État. Nous avons inventé la théorie de l'égalité des chances et avons demandé à l'État d'en faire plus pour la promouvoir. Après la période que Robert Unger a qualifiée de «post-libéralisme», soit après la Deuxième Guerre mondiale, certains philosophes comme John Rawls ont lancé un appel pour que soient instaurés des principes de justice fondés sur la répartition des biens et axés sur l'amélioration du sort des moins fortunés, réduisant ainsi les inégalités à un niveau minimal ou justifiable.

Ainsi, les différences devaient être prises en compte. On en est venu à reconnaître que si les gens étaient tous traités de la même façon ou sur un pied d'égalité, il pourrait en résulter une inégalité. Le postulat de C.B. Macpherson nous mène donc à conclure que l'égalité minimale acceptable ne correspond pas à un droit égal d'accéder à un certain niveau de vie, ou à des résultats semblables, mais plutôt au droit pour tous de pouvoir atteindre ce niveau en tirant parti de ses propres capacités.

On ne sera pas surpris de constater que l'évolution sociale de la notion d'égalité, renforcée par le contexte juridique et politique, reflétait certaines tendances philosophiques. Tant que l'égalité s'inspirait du concept aristotélicien, voulant que l'on

traite les personnes qui partagent certains attributs sur un pied d'égalité, nous ne pouvions nous rendre compte jusqu'à quel point les différences nous empêchaient d'atteindre cette égalité. Rappelons-nous la remarque ironique d'Anatole France sur la question : «Ainsi donc, la loi, dans toute sa majestueuse justice, interdit tant aux riches qu'aux pauvres de dormir sous les ponts, de mendier dans les rues et de voler du pain.»

Les conséquences sociales de cette approche formaliste à l'égard de l'égalité voulant que tout le monde soit traité de la même façon ont été l'isolement des femmes et des minorités, qui en ont subi le contre-coup plus que tous les autres groupes.

Nous avons longtemps conservé dans nos moeurs ce que le rédacteur du *Saturday Night*, B.K. Sandwell, écrivait au sujet des femmes en 1938 : «Le rôle des femmes est de tenir la maison et de tenir leur langue.» Nous avons également privé du droit électoral et exproprié les Américains et les Canadiens d'origine asiatique. Nous avons isolé les Noirs, exclu les personnes handicapées et ignoré les autochtones. Nous ne croyons plus qu'il soit convenable de poser de tels actes.

En 1954, le jugement rendu dans l'affaire *Brown c. Conseil scolaire* visant à éliminer toute ségrégation dans les écoles américaines et, une génération plus tard, la décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *Griggs c. Duke Power* nous ont amenés à revoir notre conception de l'égalité. L'affaire *Griggs*, plus particulièrement, a permis d'élaborer la théorie des incidences négatives ou de la discrimination systématique, ce qui a eu pour effet de bouleverser de façon radicale les paradigmes sociaux et juridiques, d'ouvrir toute grande la porte à une réduction très importante des inégalités sociales et d'envisager l'égalité dans le contexte d'une synergie entre les notions d'égalité et les théories relatives à la discrimination. Cette nouvelle théorie précisait également que ce n'est pas l'intention qui compte mais bien l'effet, si minime soit-il, peu importe l'intention.

Ces conclusions ont mené tout droit à l'étude de la nature même de la discrimination en se fondant sur le postulat selon

lequel le but de l'égalité est l'élimination ou la réduction de toute discrimination. Notre point de départ se doit donc d'être le rapport entre les préjugés et la discrimination.

Le préjugé est la manifestation d'une attitude négative fondée sur des opinions bien ancrées concernant les capacités ou les limites de certaines personnes ou des groupes auxquels celles-ci appartiennent. La discrimination est le comportement qui peut en résulter. Toutefois, les manifestations de la discrimination ne découlent pas toutes des préjugés. Elles peuvent naître du «stéréotypage», soit l'attribution, d'une façon tout à fait arbitraire, de caractéristiques à une personne simplement parce qu'on estime que ce sont là les caractéristiques du groupe auquel elle appartient. La discrimination peut même trouver son origine dans l'indifférence ou la négligence.

Cependant, la discrimination engendre ces trois éléments, soit le préjugé, le «stéréotypage» et la négligence ou l'indifférence, et la boucle est ainsi bouclée. Les personnes qui ont des préjugés trouvent une justification dans la prédominance de la discrimination et celles qui sont victimes de discrimination n'ont pas tellement de possibilités de prouver que les idées préconçues à leur sujet sont fausses. Notre comportement discriminatoire est lié à notre façon de classer intellectuellement les renseignements que nous recevons. Il va de soi que ce classement ou tri s'autogénère et s'autojustifie. C'est ce qu'on peut appeler de la discrimination systématique – les effets inégaux et injustifiés – que nous voulons éliminer en faisant intervenir l'État et les tribunaux.

Que doit-on déduire de ces observations? Tout d'abord, que l'intention d'établir une distinction n'est pas la question fondamentale. La plupart d'entre nous sommes maintenant suffisamment sensibilisés à la question pour ne pas exprimer des opinions préconçues, même si nous en avons, et qui plus est, la plupart d'entre nous évitons probablement de cultiver de telles opinions. Cependant, c'est souvent tout à fait inconsciemment que nous assimilons des modèles historiques et des comportements qui, tout innocents soient-ils, donnent lieu à des actes discriminatoires à l'endroit de personnes issues de certains groupes. Cela nous

place donc devant une définition concrète de la discrimination, à savoir des pratiques ou des attitudes qui, en raison de leur nature ou de leur impact, ont pour effet de limiter les droits d'une personne à cause des caractéristiques qu'on lui attribue et non des caractéristiques qu'elle possède réellement. Ce qui ne veut pas dire traiter de la même façon les personnes qui partagent certains attributs, mais plutôt savoir quelle mesure ou quel correctif doivent être mis en oeuvre afin que les gens soient véritablement traités en égaux.

Dans un contexte social plus vaste, nous reconnaissons l'existence de différences. Nous reconnaissons que l'égalité absolue ne peut être atteinte ou, si on l'applique de façon stricte en refusant de reconnaître les différences, qu'elle peut engendrer une certaine inégalité. Nous reconnaissons également l'existence d'une certaine stratification sociale et de certains désavantages liés peut-être inévitablement aux différences immuables et à la structure de notre économie industrielle moderne. Nous reconnaissons la nature progressive du processus et le fait que l'égalité est une notion souple qui s'adapte d'elle-même. Il nous faut également reconnaître que l'égalité tient à la fois de la méthode, puisqu'il s'agit d'une stratégie sociale, et de la pratique concrète puisqu'il s'agit d'un objectif visant à réduire la stratification et les désavantages. Ce qui nous amène à dire qu'on ne peut atteindre l'égalité qu'en réduisant l'inégalité et que cette dernière est la manifestation de la discrimination. Ainsi, le concept d'égalité est tout à fait à l'opposé de la discrimination et, en vertu de l'article 15 de la *Charte des droits et libertés* du Canada, le droit à l'égalité est ce droit qui garantit à toute personne d'être à l'abri de toute discrimination.

Qu'est-ce que cela signifie pour les femmes? Permettez-moi d'abord de vous brosser un tableau de la société en général.

J'aimerais commencer par un portrait culturel plus vaste, parce que je crois que le vécu émotionnel d'un pays est le contexte à l'intérieur duquel se tient toute discussion sur les droits. Puis avec un peu de chance, et au fur et à mesure que se déroule cet exposé,

la situation des femmes se dégagera de ce tableau, et les images seront plus faciles à définir et à expliquer.

Je crois que le contexte culturel en Amérique du Nord a été récemment influencé par deux courants principaux qui, tous deux, pouvaient être préoccupants, mais pour des raisons différentes. Le premier est l'émergence d'un nouveau puritanisme et, le second, l'avènement du nouveau pluralisme. Ces deux courants ont profondément influé sur notre capacité d'évoluer de façon positive.

LE NOUVEAU PURITANISME

Tout d'abord, le nouveau puritanisme ou fondamentalisme. Pour ce que j'en sais, l'ancienne notion de fondamentalisme se distinguait par une orthodoxie religieuse et le maintien de distinctions nettes entre le bien et le mal en se basant sur des principes universellement reconnus.

Dans leur petit monde à eux, les fondamentalistes avaient trouvé réponse à la plupart des difficultés de la vie et leur résistance à une certaine ambiguïté morale les satisfaisait pleinement au plan spirituel. Comme c'est le cas chez les personnes qui sont très catégoriques au sujet du bien et du mal, au fil des ans, ils ont fait preuve de zèle en voulant imposer à tous cette certitude morale sur laquelle se fonde le puritanisme. Vers les années 50, après plusieurs décennies de pluralisme moral, parce que nous étions épuisés et dégoûtés de l'horreur et des crimes de la Deuxième Guerre mondiale, le puritanisme et ses valeurs morales se sont manifestés de nouveau. Le puritanisme fut incarné par Dwight Eisenhower aux États-Unis et Louis Saint-Laurent au Canada. Ce fut aussi la banlieue : le bungalow, les 2,5 enfants par famille, la stabilité du mariage, la voiture familiale et le chien assorti. L'essence même de ce mouvement était la conformité, et la majorité y a adhéré. La «vérité» était l'évidence même, la conformité était de mise, et on repoussait bien vite toute croyance contraire ou toute personne professant des idées différentes.

C'est au nom de cette pureté morale que le «maccarthysme» s'est épanoui et, pendant plusieurs années, des personnes respectables se sont comportées de façon impardonnable. Le mouvement fut amorcé par un groupe animé par la haine, dont les partisans étaient naïfs ou pire encore. Toute personne qui s'opposait à eux était qualifiée d'antidémocratique, d'antipatriotique, de communiste ou de juif, qualificatifs qui étaient souvent interchangeables pendant cette période. Des carrières ont été ruinées, des injustices ont été ouvertement sanctionnées ou à tout le moins n'ont pas été désapprouvées et les suppositions les plus horribles ont été acceptées tacitement, tout cela pendant que le reste du continent acceptait béatement cet état de choses et était fier de se sentir sur la même longueur d'ondes en adhérant à cette moralité monolithique et homogène.

Qu'on ne s'étonne donc pas de la turbulence des années 60, de la loquacité des années 70 ou de l'amoralité des années 80. Le cortège dévastateur d'une guerre mondiale bouleverse inévitablement les valeurs civiques, et les victimes en sont l'humanisme et l'humanité. Le besoin d'un catalyseur spirituel inspire la quête de moyens de purification. Un processus de purification qui s'est amorcé dignement à Nuremberg a abouti de façon ignominieuse devant le comité de la Chambre sur les activités anti-américaines à Washington. Il était prévisible que les parents «purifiés» des années 50 engendreraient la progéniture blasée des années 60 et que cette décennie serait consacrée à réagir démesurément à la purification et à la simplification à outrance des années 50.

Toutefois, cette autre purification des années 60 portait en elle de nouveaux germes de tyrannie : les vérités qu'on professait sur les adultes de plus de 30 ans en se demandant si on pouvait leur faire confiance, et les questions qu'on se posait sur la respectabilité, les règles et l'ensemble des traditions véhiculées. La génération qui a grandi dans les années 50 avait une seule chose en commun avec celle des années 60 : chacun croyait détenir le monopole de la vérité.

C'est pourquoi les discussions étaient à l'ordre du jour dans les années 70. Nous devions tenter de savoir quel système de valeurs

était le meilleur et de quel côté se rangeait la vérité. C'est ainsi que nous avons discuté d'environnement, de la situation de la femme, des minorités, des personnes handicapées, des autochtones, du mariage, de la religion, des enfants, de la sexualité, des langues et de l'éducation. Nous avons changé certaines lois et certaines normes sociales et nous nous sommes regroupés sous différentes bannières. Nous avons cherché un réconfort auprès des personnes partageant les mêmes vues, las que nous étions des bruits de plus en plus stridents des échanges de vues à l'échelle tant nationale que locale.

Nous avons également commencé à nous diviser. Lorsque nous sommes arrivés au bout de nos discussions au cours des années 70, personne ne savait qui avait raison, qui avait tort. Il n'y avait pas de méchants et pourtant, il semblait y avoir de nombreuses victimes. Nous étions dans la confusion la plus totale.

Au cours des années 80, dans notre ferveur nous sommes devenus soit conservateurs, soit radicaux, soit égocentriques. Chaque côté du triangle se moquait des deux autres, affirmait représenter l'opinion générale et manifestait de la frustration à l'égard des institutions publiques. Nous avions apparemment perdu le nord, et notre tolérance. Chaque camp assiégeait l'autre sans connaître la raison qui sous-tendait l'échange d'ultimatums.

Ainsi, ceux qui avaient réussi à prendre position suite aux discussions des années 70 s'y sont accrochés farouchement tout au long des années 80, en se disant que leur position était devenue un droit et que ce droit avait été enchâssé. Autrement dit, tout un chacun a commencé à croire qu'il détenait le monopole – non seulement de la vérité, mais également de la justice. Ce qui auparavant aurait été étiqueté comme un point de vue personnel et idiosyncrasique devenait maintenant une *opinion* personnelle et idiosyncrasique jouissant de la *protection constitutionnelle.* Lorsque des gens commencent à croire que leurs opinions ont une valeur sur le plan constitutionnel, c'est qu'ils commencent à se prendre très au sérieux. De là, il n'y a qu'un petit pas à franchir pour accéder à l'intolérance, au réflexe pavlovien d'imposer ses idées aux autres et, plus important encore, à manifester les

symptômes de l'absolutisme moral qu'engendre le fondamentalisme. En deux mots, il semble que nous ayons bouclé la boucle et que nous soyons revenus au puritanisme des années 50, à la différence qu'il y avait un peu plus grand nombre de vérités auxquelles il fallait se plier et qui se disputaient la première place – et que les voix devenaient plus fortes et plus stridentes.

À ce tableau confus est venue s'ajouter la *Charte des droits et libertés*. Je suis une fidèle partisane de la *Charte* et l'ai toujours été – mais je crois que nous devons être conscients de ce qui s'est produit lorsque nous nous sommes dotés de la *Charte* au moment où nous l'avons fait. Pour ajouter au cynisme au sujet de la responsabilité des institutions politiques démocratiquement élues, nous avons demandé à des juristes non élus et qui n'avaient pas à rendre compte au public de déterminer si des droits et des libertés que personne ne comprenait, mais dans lesquels tous croyaient avec passion, étaient violés. En plein débat visant à déterminer si ce sont les droits individuels ou les droits collectifs qui étaient souverains, nous avons imposé une *Charte* qui, sur le plan idéologique, jette un regard schizophrénique sur le sujet et nous offre, en guise d'outil de négociation le fameux concept de règlement jurisprudentiel que l'on trouve à l'article 1 : «Les limites raisonnables». Puis, après avoir donné au public l'assurance que les droits de la personne étaient maintenant enchâssés dans la constitution et que, par conséquent, ils étaient devenus souverains, nous avons imposé une clause «nonobstant» qui lui garantit que, dans son propre intérêt, les gouvernements peuvent retirer provisoirement ces droits et libertés protégés par la constitution (ironiquement, on ne touche pas à la répartition constitutionnelle des pouvoirs). Enfin, à une nation de plus en plus divisée sur la façon de trouver un terrain d'entente qui lui permettrait de s'unifier, nous avons imposé un document qui semblait protéger le droit de chacun de maintenir ses différences individuelles.

Bref, la *Charte* a donné à chacun les arguments nécessaires pour justifier sa position. Quelque part, dans cette évolution, il semble que nous ayons oublié que rien n'est absolu, pas même les droits

et ainsi, nous avons commencé à perdre notre équilibre, même en tant que pays.

LE NOUVEAU PLURALISME

Le prochain mot en «isme» est pluralisme. Par pluralisme, on entend une coexistence pacifique de groupes disparates qui, par choix ou nécessité, sont interdépendants. Cela suppose que chaque groupe est égal aux autres et reconnaît les différences intrinsèques de chacun. Encore une fois, penchons-nous sur le tableau historique de ce concept. Dans les années 50, nous avons assisté à un accroissement rapide du nombre d'immigrants qui sont venus s'ajouter à l'éventail de groupes ethniques, raciaux, linguistiques et religieux en place. Les premières lois sur les droits de la personne qui devaient les mettre à l'abri de toute discrimination ont été constituées, et on notait une préoccupation générale sur la façon d'intégrer les immigrants ou, plus précisément, on se demandait s'ils voulaient être intégrés ou devraient l'être, même nous pouvions atteindre un tel objectif. Bon nombre de ces groupes minoritaires ont joint leurs voix à celles des femmes qui, dans les années 60, se sont fait entendre de nouveau. Et dans les années 70, les francophones hors Québec, les personnes handicapées et les autochtones ont été accueillis à la table de discussion. Puis, dans les années 80, comme ce fut le cas pour le nouveau puritanisme, on a tiré des conclusions, adopté des positions et formulé des attentes avec vigueur.

Lorsque la *Charte* est intervenue dans le contexte du pluralisme, les droits sont devenus primordiaux et les personnes ont commencé à vouloir en tirer profit. Cette frénésie au sujet des droits est devenue un phénomène intéressant. Ainsi, au fur et à mesure que les groupes et les personnes qui en font partie discutaient de leurs droits avec une confiance accrue, soutenus par la *Charte* et inspirés par la Cour suprême du Canada, de plus en plus de gens ne faisant pas partie de ces groupes faisaient valoir leur droit de ne pas adhérer au pluralisme. Les personnes qui, à nos yeux, faisaient montre de préjugés, en sont venues à croire

qu'il est permis de faire de l'insensibilité et de l'intolérance des droits protégés par la constitution – au même titre que les droits des minorités, des femmes ou des autochtones. Ainsi, nous commencions à croire que tous les droits sont égaux, même celui de faire de la discrimination.

Non, tous les droits ne sont pas égaux. Certains le sont plus que d'autres. Il y a une différence entre un désavantage et un inconvénient. Il faut bien admettre que crier «au feu» dans une salle de théâtre comble est un acte fondamentalement très différent de celui de crier «cinéma» dans un poste de pompiers bondé, que le fait de nier l'existence de l'holocauste dans l'enseignement est différent de l'enseignement des faits liés à l'holocauste, et que la communication d'idées racistes est différente de la promotion des différentes races. Les conséquences néfastes de ces gestes ne sont pas les mêmes, et notre façon d'y réagir devrait également être différente. Les enjeux en cause de chaque côté n'ont pas et ne peuvent pas avoir le même poids en matière de justice. Le pluralisme intellectuel ne propose pas et ne peut pas proposer que l'on soit en droit de s'attendre à ce que le racisme ou le sexisme soient haussés au même rang que la tolérance.

Et pourtant, c'est ce que le nouveau pluralisme semble tolérer : divers groupes et diverses opinions à leur sujet, que l'on perçoit comme ayant tous la même légitimité et le même poids.

LIBERTÉS CIVILES ET DROITS DE LA PERSONNE

C'est pourquoi il est important de bien faire la différence entre les libertés civiles et les droits de la personne, autrement, nous allons glisser dans un gouffre sans fin d'analyses pour déterminer quelle approche il faut adopter et dans quel cas, plus particulièrement au regard de la *Charte*.

Les libertés civiles sont un concept découlant de la théorie des droits individuels formulée par Locke et peaufinée par Mill, selon laquelle toutes les personnes jouissent du même droit d'être à l'abri d'une intervention étatique arbitraire. Chaque personne possède, par présomption, le même droit à l'autonomie sous

réserve uniquement des limites que l'État peut justifier comme étant raisonnables.

Par ailleurs, lorsque nous parlons des droits de la personne, nous parlons des personnes en tant que membres de groupes défavorisés pour des raisons tout à fait arbitraires. Il s'agit ici de discrimination à l'égard de personnes, laquelle se fonde sur des caractéristiques qu'on leur attribue uniquement parce qu'elles appartiennent à un groupe dont les caractéristiques sont stéréotypées. C'est pourquoi nous traitons les personnes appartenant à ces groupes différemment pour compenser le désavantage que seuls ces groupes subissent.

Du point de vue des droits de la personne, la raison pour laquelle nous ne traitons pas tous les gens de la même façon, c'est parce que historiquement, ils n'ont pas tous été frappés d'exclusion en raison de leur appartenance à un groupe. Lorsque des obstacles nés des présomptions empêchent certaines personnes de participer pleinement à la vie sociale et économique du pays, de tels obstacles doivent être supprimés, même si cela veut dire qu'on traite ces personnes de façon différente.

Le fait est que, contrairement aux États-Unis, le Canada ne s'est jamais arrêté uniquement aux droits de la personne. Notre histoire suppose une reconnaissance constitutionnelle selon laquelle deux groupes, les Français et les Anglais, pouvaient demeurer distincts et non assimilés tout en ayant, théoriquement, le même poids et les mêmes droits. Contrairement aux États-Unis, où l'individualisme a favorisé l'assimilation, au Canada nous avons toujours admis que le droit à l'intégration, fondé sur les différences, a autant de poids juridique et politique que le droit à l'assimilation. Un creuset, si nécessaire, mais pas nécessairement un creuset.

Il y a donc des groupes qui tentent d'amalgamer leurs différences dans la masse et par ailleurs, il y a d'autres groupes qui cherchent à exclure ceux qui sont différents en imposant des conditions d'admission permettant d'assurer une homogénéité. On revient donc à l'ancien pluralisme, mais dont les

manifestations sont décuplées et s'accompagnent de voix plus fortes et plus stridentes. L'intensité de ces voix est attribuable à une immense peur du changement, et cette intensité a transformé toute discussion nationale en une série de monologues et de sermons. Trop de gens ont refusé d'écouter ce que les autres ont à dire. Trop de gens se sont entêtés à poursuivre de vieux conflits, ont affiché leurs cicatrices comme on arbore des médailles et se sont armés d'un vocabulaire désuet. La créativité semble avoir déserté notre imagination et trop d'esprits se sont retranchés derrière des portes et des étiquettes connues.

Cependant, il ne s'agit pas de fondamentalisme ou de pluralisme, ancien ou nouveau, mais plutôt de savoir si certaines personnes sont défavorisées de façon arbitraire. C'est là l'essence même des droits de la personne et le fondement de toute société civilisée. Ce n'est pas une question d'être à la page, mais bien de faire preuve d'ouverture d'esprit et pour cela, il faut consentir à regarder d'abord, ensuite il faut définir le problème pour que nous puissions être à l'écoute et répondre. Venons-en maintenant à la situation de la femme.

LES FEMMES ET LA DISCRIMINATION

Lorsque j'ai commencé à pratiquer le droit au début des années 70, j'avais 25 ans. Je n'étais pas personnellement consciente que les femmes étaient un groupe particulièrement défavorisé au sein des collectivités ou par rapport à la loi, puisque je n'avais jamais vécu une telle situation. Pour passer d'une année scolaire à l'autre, je n'ai eu qu'à obtenir de bonnes notes, pour entrer à l'école de droit, il s'était agi de faire accepter à mes parents mes aspirations professionnelles, quand j'ai voulu avoir des enfants et travailler en même temps, personne ne me l'a interdit, et défendre une cause était une façon de gagner ma vie en faisant ce qui m'attirait des réprimandes au jardin d'enfance – trop parler.

Les romans européens que j'avais lus m'avaient sensibilisée à l'existence d'une pauvreté implacable et au désespoir humain mais, ni ces livres, ni mes professeurs ne m'avaient enseigné que

cette pauvreté et ce désespoir étaient différents pour les femmes. Toutes mes années d'études en droit, à la fin des années 60, se sont déroulées sans que j'entende parler de l'expression «droits de la personne» et même l'agitation sociale des années 60, que je regardais par les fenêtres de l'école, tournait autour d'un concept universel de libération et non d'un concept de libération basé sur le sexe. Si je n'étais pas née en Europe après la guerre de parents juifs réfugiés qui avaient passé quatre années dans un camp de concentration, personnellement, je n'aurais rien su de cette indescriptible cruauté qu'est la discrimination. En réalité, le fait d'avoir immigré au Canada m'a conditionnée à penser que tout effort est récompensé plutôt que de croire que les choses me sont dues uniquement à cause de mes différences. Tout en étant consciente que certaines personnes pouvaient souffrir à cause de leurs différences, j'ai grandi, en tant que personne et en tant qu'avocate, en choisissant de croire que toutes les différences pouvaient être aplanies si on déployait des efforts en ce sens.

Puis j'ai eu des clientes. J'ai été confrontée aux réalités du début des années 70 et j'ai appris qu'il est possible de perdre la garde de ses enfants si un juge n'aime pas la façon dont on les élève, même si le conjoint ne s'acquitte pas du tout de cette responsabilité. J'ai appris qu'on peut passer toute une vie à aider son conjoint à gagner sa vie et se retrouver devant rien si on le quitte pour des raisons qui ne sont pas les bonnes. J'ai appris que si on obtient la garde de ses enfants, on obtient rarement l'argent qui permet de les élever convenablement. J'ai appris qu'une femme peut travailler à l'extérieur ou rester à la maison, mais d'une façon ou d'une autre, quelqu'un lui dira que ce n'est pas ce que les femmes doivent faire. Enfin, j'ai appris que la sécurité économique d'une femme séparée dépendait de sa capacité à se refaire une virginité et à garder celle-ci. Puis, j'ai constaté le manque de services de garde pour les enfants, les soirées de travail d'entretien ménager non payées à la fin d'une journée de travail sous-payée, quand ces femmes réussissent à avoir un emploi payé, et surtout le fossé de plus en plus grand qui existe entre la nouvelle génération de femmes professionnelles et les 95 pour cent qui ne le sont pas. À

ces problèmes s'ajoutaient ceux qu'éprouvent les femmes appartenant aux minorités visibles, les femmes autochtones, les handicapées, les homosexuelles ou simplement les femmes vivant dans la pauvreté dont le grand défi est de subsister au jour le jour.

C'est ainsi que j'ai appris de mes clientes une des plus grandes leçons de ma vie : notre réalité personnelle ne correspond pas nécessairement à la réalité. Ce n'est pas parce que nous avons été particulièrement chanceuses ou avons particulièrement bien réussi que nous devons refuser aux autres l'accès aux outils d'intervention qui leur sont nécessaires.

Ce qui nous amène au féminisme. Pour des raisons que je peux expliquer mais que je ne comprends pas, le mot «féministe» semble hanter tout le discours moderne. L'essentiel du féminisme, pour la plupart des femmes et des hommes qui y croient, est un élément de l'ensemble des droits de la personne qui vise particulièrement les femmes et qui est là pour veiller à ce qu'aucun obstacle arbitraire ne vienne s'interposer entre elles et leurs aspirations. Ce qui me frappe dans cette notion c'est qu'il ne s'agit pas d'un postulat controversé. Pourtant le mot utilisé pour l'énoncer semble l'être. Comment l'élimination de la discrimination peut-elle être un sujet controversé?

Pour la plupart des féministes, le féminisme signifie à la fois l'ouverture et l'inclusion. Cela veut dire faire entrer les femmes dans des milieux où elles ne sont jamais allées auparavant sans nécessairement en chasser les premiers occupants. Cela signifie accéder à certaines choses auxquelles elles auraient eu accès s'il n'y avait pas eu de discrimination. Cela signifie une concurrence plus équitable.

Rendre la concurrence plus équitable peut permettre de modifier la composition du groupe qui reçoit les honneurs et, si certaines personnes récompensées sont des personnes qui auraient dû figurer dans le groupe déjà en place, cela ne veut pas dire que le système est injuste, mais qu'on assiste tout simplement à du rattrapage. Lorsque les femmes et les minorités défavorisées commenceront à prendre régulièrement les places qu'elles

n'avaient pas l'habitude d'occuper, c'est là que le débat deviendra superflu, au grand ravissement des féministes.

À l'instar des hommes, la plupart des femmes et des minorités estiment qu'elles ont le droit d'être et de faire ce qu'elles veulent sans être confrontées à des obstacles arbitraires qui les empêchent de réaliser leurs aspirations. Le féminisme n'est pas quelque chose qui doit servir à étiqueter les gens comme des personnes radicales ou ayant un parti pris : le préjugé, c'est le fait de ne pas comprendre ce droit ou de ne pas reconnaître que le statu quo peut, qu'on s'en rende compte ou non, en entraver l'exercice.

Les réponses à bien des questions dépendent de la façon dont celles-ci sont posées. Être impartial, c'est être ouvert à de nouveaux concepts. Walter Lippman a dit que même si les gens admettent volontiers qu'il y a deux côtés à toute question, ils ne croient pas qu'il y ait deux côtés à ce qu'ils perçoivent comme étant un fait. Il arrive trop souvent que ce qu'on appelle un fait soit en réalité un jugement. Certaines personnes contemplent les canaux de Venise et en voient la beauté, d'autres n'y voient que des déchets. Savoir reconnaître une question et reconnaître quand on est en présence d'une question s'appuyant sur des faits est l'essence même de l'ouverture d'esprit.

Et c'est ce que j'ai toujours cru que les femmes et les minorités défavorisées cherchaient – l'impartialité, cette volonté et cette capacité authentiques d'écouter avec un esprit ouvert, sans le carcan intellectuel qu'est l'intolérance ou l'insensibilité. Les grands principes régissant les droits de la personne constituent un effort dans le sens de la tolérance. C'est un principe qui constitue l'antithèse de l'intolérance et non sa tautologie. Les droits de la personne doivent inclure les droits de chacun, y compris ceux des femmes et des minorités.

Ajouter de nouveaux éléments à la tolérance est une bonne chose pour tout le monde, pas seulement pour les femmes et les minorités. Entraver la pratique de la tolérance est mauvais pour tous, plus particulièrement pour les femmes et les minorités.

Il est indéniable que des progrès remarquables ont été réalisés. Au cours de ma vie, depuis que j'ai obtenu mon diplôme de l'école de droit en 1970 avec cinq autres femmes, j'ai vu des classes de promotion en droit constituées, pour presque la moitié, de femmes; j'ai vu trois femmes accéder à la Cour suprême du Canada; j'ai vu une femme devenir ministre fédéral de la Justice – elle est également devenue première ministre; j'ai vu une femme accéder au poste de greffière du Conseil privé, et j'ai vu de nombreuses femmes faire carrière à la télévision, des douzaines de femmes devenir législatrices et sénatrices, des centaines de femmes universitaires et artistes, et des milliers de femmes évoluer dans le monde des affaires et de la fonction publique. Nous avons modifié les lois sur le soutien des enfants, la pauvreté et la garde, étendu les lois sur les droits de la personne, constitutionnalisé les droits sur l'égalité et mis au grand jour les abus sexuels et les orientations sexuelles. Notre génération a beaucoup évolué et c'est avec une fierté et une admiration sans borne que nous devons regarder le chemin parcouru.

Toutefois, pour chaque femme pour qui le plafond de verre a disparu, a été fracassé ou a été relevé, il y en a des millions pour qui un plafond de verre n'est rien d'autre qu'un objet de plus à polir. Il existe encore un énorme écart entre ce que le public perçoit de l'évolution des femmes – plusieurs milliers d'entre elles ayant eu la chance, la volonté, les moyens financiers, les amis, l'encouragement ou le soutien nécessaires pour franchir les obstacles – et ce qui se passe réellement pour la majorité des femmes.

Seuls les mal informés croient que les exceptions constituent la règle. Je crois qu'il est grand temps de cesser de porter des jugements sur la situation en général à partir de cas particuliers et de s'employer à ne pas généraliser, surtout quand il s'agit de réussite.

Trop nombreuses sont les femmes qui luttent dans l'ombre, sous le joug de cette idée fixe qu'a le public au sujet des femmes qui ont réussi. Les plus pauvres essaient d'obtenir de l'aide et

cherchent désespérément à comprendre pourquoi les quelques femmes qui atteignent le sommet semblent accaparer toute l'attention et tout l'intérêt au détriment du grand nombre d'entre elles qui font partie de la couche économique inférieure.

En effet, la plupart des femmes gagnent moins qu'elles ne devraient, obtiennent moins d'emplois ou moins de promotions qu'elles ne devraient, subissent ou craignent plus d'agressions qu'elles ne devraient et vivent plus de stress qu'elles ne devraient. Elles ne font peut-être pas partie de notre cercle de connaissances, mais elles sont là quelque part et elles souffrent.

Ces femmes, et plus particulièrement les femmes appartenant à un groupe minoritaire, les femmes handicapées et les femmes autochtones, sont doublement menacées; elles attendent que la rhétorique entourant l'égalité se transforme en une réalité qu'elles seraient appelées à vivre. Elles s'attendent, et je crois qu'elles ont raison, à ce que les femmes et les hommes qui ont eu la chance de parler d'égalité et de la vivre utilisent les moyens à leur disposition pour procurer cette même égalité aux autres. Elles s'attendent, et elles ont raison d'un point de vue constitutionnel, à ce que l'égalité entre les hommes et les femmes soit un fait indéniable.

Pour la plupart d'entre nous, nous devons ce que nous sommes aujourd'hui au courage et à l'encouragement des personnes qui nous ont précédées. Ce sont, tant dans notre vie personnelle que dans notre passé national, des personnes remarquables par leur générosité, leur dévouement et leur compréhension, et qui ont fait tout ce qu'elles pouvaient pour nous faire une place. Des personnes qui croyaient en l'égalité et qui estimaient qu'elles devaient partager et communiquer cette croyance. Des personnes comme Jean Edmonds.

Je soupçonne que toute cette agitation à son sujet lui a causé une surprise à la fois agréable et gênante. Elle a dû sûrement se demander pourquoi elle recevait toute cette attention alors qu'elle n'était que ce qu'on lui avait enseigné à être, et qu'elle accomplissait des choses qui lui donnaient beaucoup d'agrément.

N'est-ce pas une merveilleuse ironie du sort? Bien avant que les étiquettes «égalité» ou «féminisme» soient apposées à des actes qu'elle considérait ordinaires, c'est avec enthousiasme et sans gêne qu'avec sa tête, son coeur, sa volonté et son amour, elle a créé un milieu de travail et un milieu familial qui ont suscité l'admiration de tous. Ce qu'elle faisait semblait facile et, seuls, ceux et celles qui ont essayé, tant bien que mal, de la suivre sur cette voie se rendent compte à quel point ses exploits étaient difficiles à imiter pour le commun des mortels.

Alors, que nous a-t-elle légué, mis à part le sentiment que nous ne sommes pas à la hauteur? Elle n'a jamais eu honte de ce qu'elle était et de ce en quoi elle croyait. Diplomatique peut-être, pour désarmer un rival ou un collègue étroit d'esprit, mais néanmoins obstinément elle-même. Douée d'intelligence, de sensibilité et d'intégrité, c'était une femme qui répondait «pourquoi pas?» quand on demandait «pourquoi?» sur un ton insultant, et qui opposait un «non, maintenant!» à chaque réponse un peu paternaliste du genre «plus tard, ma chère». Pendant des années, elle a symbolisé le principe du mérite et sa seule présence a donné un démenti à ceux qui estimaient que l'expression «femme au travail» était un oxymore.

Mais, pour moi, ce qu'elle m'a légué ne se limite pas à toute la gratitude que j'éprouve pour les nombreuses leçons que je peux tirer de sa vie en tant que fonctionnaire, femme, parent, conjointe et citoyenne. Son legs, c'est son extraordinaire générosité. Jean Edmonds se complaisait dans le talent des autres et a fait de son mieux pour que la caméra soit tournée vers eux plutôt que vers elle. Elle a découvert et fait s'épanouir tellement d'étoiles que l'on ne compte plus les constellations qui, inspirées par son encouragement, rayonnent dans toute l'administration publique et transmettent son message de générosité de génération en génération. Elle savait que ce qui est important, ce n'est pas seulement ce que vous léguez, mais également les personnes qui vous succèdent. Cheminer vers le sommet, l'atteindre et s'y maintenir, voilà les objectifs qu'elle s'était fixés tout en s'intéressant à l'aspect tant humain qu'intellectuel des réalisations. La façon de parvenir à

ses fins était tout aussi importante à ses yeux que le fait d'atteindre l'objectif. Et elle y est arrivée, et à plusieurs reprises. On ne voulait donc pas que cette étoile si lumineuse, dotée d'une telle passion, se retire et cesse de briller au firmament de la fonction publique. Les fonctionnaires avaient besoin de sa pensée, de son expérience, de son courage, de sa chaleur, de sa modestie, de sa générosité et, par-dessus tout, de son exemple. Ils craignaient, et avec raison, de ne plus jamais rencontrer quelqu'un comme elle. Dieu merci, c'est une découverte qu'ils ont fait au moins une fois.

Publications du CCG en gestion publique

Numéro:

Les conférences John L. Manion

P36F La Conférence John L. Manion 1994
Mondialisation, gouvernement et compétitivité, *Nancy J. Adler*, 1994/08

P20F La Conférence John L. Manion 1993
Partenaires de la gestion du Canada : l'évolution des rôles du gouvernement et de la fonction publique, *Marcel Massé*, 1993/04

P11F La Conférence John L. Manion 1992
Le gouvernement à l'ère du postmodernisme, *Richard D. French*, 1992/05

P2F La Conférence John L. Manion 1991
La gestion dans le secteur public : emblème de réforme pour la fonction publique canadienne, *J.E. Hodgetts*, 1991/03

Les conférences Jean Edmonds : les femmes et le monde du travail

P41F La Conférence Jean Edmonds 1994
L'égalité, les droits de la personne et les femmes, *Rosalie Silberman Abella*, 1994/10

L'éthique et les valeurs

P37F La série Dewar : perspectives sur la gestion publique
Les valeurs dans la fonction publique, *Centre canadien de gestion*, 1994/06

L'équité et la diversité

Les mères au travail : concilier la vie professionnelle et la vie familiale, *Catherine Lee, Linda Duxbury, Christopher Higgins*, 1994/10

P39F – Version intégrale
P40F – Résumé

Négociation et gestion des conflits

P38F La négociation : redéfinir le succès, *Joseph Stanford*, 1994/06

Apprentissage et perfectionnement des cadres

L'apprentissage permanent : un rapport du CCG, 1994/05

P34F – Version intégrale
P35F – Résumé

Le leadership dans un monde en évolution : le développement du potentiel directorial, *Peter Larson, Robert Mingie*, 1992/10

P24F – Rapport détaillé
P17F – Points saillants

P6F L'apprentissage en milieu structuré : le contexte de l'administration publique, *R. Bruce Dodge*, 1991/06

La fonction gouvernementale dans un environnement en évolution

P31F La fonction publique, l'état en transition et la fonction gouvernementale, *B. Guy Peters*, 1993/12

P30F Mondialisation et gestion publique, *Donald J. Savoie*, 1993/12

P29F Réinventer Osborne et Gaebler : leçons à tirer des travaux de la Commission Gore, *B. Guy Peters, Donald J. Savoie*, 1993/11

Les sous-ministres et la gestion stratégique

P32F Les chefs de cabinet de ministres du gouvernement fédéral en 1990 : profils, recrutement, fonctions et relations avec la haute fonction publique, *Micheline Plasse*, 1994/04

P23F Gestion stratégique dans la fonction publique : l'évolution du rôle du sous-ministre, *Frank Swift*, 1993/11

P22F La planification stratégique dans l'administration gouvernementale : une comparaison Ottawa-Québec, *Mohamed Charih, Michel Paquin*, 1993/11

Qu'est-ce que la gestion dans le secteur public? Perspective inspirée par une expérience personnelle, *A.W. Johnson*, 1993/05

P21F – Version intégrale
P28F – Résumé

Comment évaluer un haut fonctionnaire? La réponse des sous-ministres fédéraux, *Jacques Bourgault, Stéphane Dion*, 1993/03

P19F – Version intégrale
P27F – Résumé

P7F L'évolution du profil des sous-ministres fédéraux, 1867-1988, *Jacques Bourgault, Stéphane Dion*, 1991/07

Le processus consultatif

P15F Le Secrétariat des conférences constitutionnelles : une réponse originale à un défi en gestion publique, *Peter Harrison*, 1992/06

P14F La consultation : lorsque le but est de prendre de bonnes décisions, *R. Anne Patterson, Rod A. Lohin, D. Scott Ferguson*, 1992/06

P10F Le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada : rapport sur le processus consultatif, *Wendy Porteous*, 1992/03

A Case Study in Multi-Stakeholder Consultation: The Corporate History of the Federal Pesticide Registration Review, or How We Got From There to Here, *Hajo Versteeg*, 1992/03 [Résumé en français]

P9E1 Volume 1. General Principles for Decision Makers
P9E2 Volume 2. Practical Considerations for Process Managers and Participants

P8F Les gestionnaires du secteur public et les milieux d'orientation : apprendre à relever de nouveaux défis, *Evert A. Lindquist*, 1991/09

Service et qualité

P25F Des principes aux résultats : l'amélioration de la qualité du service au sein des organismes du secteur public, *Tim Plumptre, Donald Hall*, 1993/10

Application de la Charte des droits des citoyens du Royaume-Uni, *G. Bruce Doern*, 1992/12

P18F – Version intégrale
P26F – Résumé

Gérer l'évolution de l'organisation

P16E Managing Public Sector Divestment, *Taïeb Hafsi, Jan J. Jörgensen*, 1992/06 [Résumé en français]

P13F Un bon départ : la mise en oeuvre de la TPS par Revenu Canada, Douanes et Accise, *Mike Smith*, 1992

P5F Notre cheminement : le renouveau organisationnel des services correctionnels fédéraux *Livre écrit par les membres du personnel et les détenus du Service correctionnel du Canada*, 1991

P4E Innovation in the Public Service, *James Iain Gow*, 1991/03 [Résumé en français]

Historique des organismes

P33F Le Centre canadien de gestion : les premières années, *John Hunter*, 1994/05

P3E A History of the Patented Medicines Prices Review Board: The Early Years, *Eric A. Milligan*, 1991/03

Autres publications

P12E The Accountability of Mixed Corporations, *Asit K. Sarkar, Jack G. Vicq*, 1992/05 [Résumé en français]

P1F Comment préparer et présenter des séances et des cahiers d'information de qualité supérieure, *Roderick G. Quiney*, 1991/02